

4. Informer vos patients

Quels sont les droits de mes patients ?



Chaque responsable de traitement doit garantir la sécurité et la confidentialité des données de ses patients. Néanmoins, il doit également informer et assurer le droit de ces derniers.

➡ Chaque personne concernée (patient) a des droits qu'elle peut exercer à n'importe quel moment. Le praticien est tenu de répondre à leur demande dans un délai de maximum un mois. Ce délai peut être prolongé de 2 mois si la demande est complexe et à condition de la signaler à la personne concernée dans le délai initial de 1 mois.

Mais quels sont les droits de mes patients ?

- **Droit à l'information** : le Responsable du traitement traitant des données à caractère personnel doit faire preuve de transparence et doit **informer ses patients** sur l'utilisation de leurs données ainsi que leurs droits ([Affiche salle d'attente ici](#)).
- **Droit d'opposition** : chaque personne physique a le droit de s'opposer au traitement de données le concernant. Néanmoins, ce droit d'opposition ne signifie en aucun cas un droit à la suppression définitive d'une information. *Par exemple : le patient peut refuser le partage d'une information le concernant sur les réseaux d'eSanté. Dans ce cas, le praticien doit, d'une part, l'informer que cette information ne sera pas partagée mais qu'il est cependant dans l'obligation de la garder dans votre dossier local. Et d'autre part, le praticien doit, dans le but de se protéger, lui faire signer un document et en garder une copie afin d'avoir une trace écrite de son opposition* ([Document de confidentialité ici](#))
- **Droit d'accès** : le patient, en plus de son droit à l'information, a le droit de demander d'avoir accès aux données le concernant. Il pourra dans ce cas, s'assurer de leur exactitude. Ce droit s'étend à la **copie du dossier médical** tel que prévu par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.
- **Droit de rectification** : ce droit permet à chaque patient de demander au praticien, en tant que Responsable du traitement, de **modifier une information incomplète ou incorrecte** le concernant (par exemple, cela évitera de publier ou partager des informations incorrectes au sujet du patient). Ce droit de rectification ne peut pas mettre à mal l'obligation de maintenir l'intégrité du dossier médical. Bien souvent, il sera fait droit aux demandes de modification portant sur les données administratives (adresse, personne de confiance, etc.) et jamais (sauf très rares exceptions) sur les données de santé. *ATTENTION : en cas de modification d'une information, le praticien doit en informer les tiers avec qui l'information a été partagée auparavant.*
- **Droit à l'effacement** : si le patient constate qu'une donnée le concernant n'est plus nécessaire à la finalité du traitement ou que cette dernière est erronée alors, le patient a le droit d'en demander l'**effacement**. Ce droit d'effacement ne peut pas mettre à mal l'obligation de maintenir l'intégrité du dossier médical. Bien souvent, il ne sera pas fait droit aux demandes d'effacement sauf très rares exceptions.

-
- **Droit au déréférencement** : le patient a le droit de demander de **déréférencer un document existant** sur l'un des réseaux d'eSanté en Belgique. Le document en question ne sera pas effacé du dossier médical d'origine mais **ne sera plus visible sur les réseaux**. En d'autres termes, ce document reste enregistré dans la base de données à l'origine de la diffusion.
 - **Droit à la limitation** : le patient peut demander de **limiter le traitement** de ses données à caractère personnel dans certaines situations. *Par exemple : dans le cas où le responsable du traitement décide d'effacer des données au terme de la période de conservation, le patient peut exercer son droit à la limitation afin que les données ne soient pas effacées pour des raisons telles la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.*

En tant que responsable du traitement, vous devez connaître les droits de vos patients et les informer de ces derniers.

Concrètement



Droit à l'information

[\(Affiche salle d'attente\)](#)



Droit d'opposition

[\(Document confidentialité\)](#)



Droit d'accès



Droit de rectification



Droit à l'effacement



Droit au déréférencement



Droit à limitation